

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

023/397

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION SUR LA NEUTRALISATION DU TROTTOIR ET D'UNE ENTRAVE PARTIELLE DE LA CHAUSSÉE DANS LE CADRE D'UN DÉMÉNAGEMENT AU 2 AVENUE DE LA LIBERTÉ À COURNON-D'AUVERGNE.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

- **Vu** le déménagement réalisé par l'entreprise « DÉMÉNAGEMENT DARDINIER » au 2 avenue de la Liberté à Cournon-d'Auvergne,

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Le trottoir et une partie de la chaussée seront neutralisés le mardi 26 décembre 2023 de 07h00 à 14h00 à hauteur du numéro 4 rue du Cornonet à Cournon-d'Auvergne, le temps strictement nécessaire au déménagement.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage du présent arrêté seront assurés par l'entreprise chargée du déménagement.

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec l'entreprise « DÉMÉNAGEMENT DARDINIER » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 17 novembre 2023.

Certifié exécutoire

François RAGE
Maire de Cournon-d'Auvergne
1^{er} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

27 NOV. 2023

